



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



Communiqué de presse

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

En présence d'Eveline Widmer-Schlumpf, la fiscalité des entreprises au cœur du débat, ce soir à Morges

Aujourd'hui, mardi 18 novembre, les cantons de Vaud et de Genève organisent une conférence-débat sur le thème de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). En présence de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, les chefs des finances vaudois et genevois, Pascal Broulis et Serge Dal Busco, présenteront les enjeux liés à cette réforme ainsi que les réponses cantonales. Cet événement offrira également l'occasion d'un échange entre acteurs institutionnels et représentants de l'économie.

Le Conseil fédéral entend réformer les dispositions de la législation suisse relative à la fiscalité des entreprises qui ne sont plus conformes aux récents développements sur le plan international (OCDE, UE, G20). L'avant-projet de loi de la Confédération est en consultation jusqu'à fin janvier 2015. L'imposition différente des bénéfices des entreprises réalisés en Suisse et à l'étranger est considérée comme problématique. Les statuts fiscaux cantonaux doivent ainsi être supprimés. Or, ils revêtent une grande importance pour l'économie suisse et en particulier pour les cantons de Genève et de Vaud.

Genève et Vaud, réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, adoptent une stratégie similaire dans le cadre de cette réforme. Cette stratégie consiste principalement à répondre à la suppression des statuts par une baisse généralisée de leur taux respectif d'imposition des bénéficiaires. Pour les deux cantons, ce sont plus de 70'000 emplois directs et indirects qui sont concernés. Les recettes fiscales (personnes physiques et morales) engendrées par la présence des sociétés à statut représentent plus d'un milliard pour le canton et les communes à Genève, près de 600 millions dans le canton de Vaud et 1,38 milliard de francs d'impôt fédéral direct versé à la Confédération.

Afin de garantir la stabilité et la prévisibilité du droit, les deux cantons soulignent l'importance d'une mise en œuvre rapide de la réforme. Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité d'une réforme équilibrée et supportable pour les cantons et les communes. Pour Vaud et Genève, des solutions pérennes sont indispensables pour préserver durablement l'attrait du deuxième pôle économique de Suisse et les nombreux emplois liés à la présence de ces entreprises.

Lausanne-Genève, le 18 novembre 2014

Conférence-débat

« Réforme de la fiscalité des entreprises: enjeux et stratégies »

Mardi 18 novembre 2014 à 18h30, au Théâtre de Beausobre, à Morges

Informations complémentaires :

[VD] M. Roland Ecoffey, chef de l'office des affaires extérieures, tél. +41 (0)79 310 89 75 – roland.ecoffey@vd.ch

[GE] Mme Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires extérieures et fédérales, tél. + 41 (0) 22 327 90 60 – anna-karina.kolb@etat.ge.ch